

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, ETHIOPIE

P. O. Box 3243

Téléphone : 517 700 Fax: 5130 36

Website: www.au.int

ARB54210 – 64/2/15

**Appel 2022 aux membres bénévoles du conseil d'administration
Le Conseil consultatif de la jeunesse africaine sur la réduction des
risques de catastrophes (CCJA/RRC)**

Contexte

Le Conseil consultatif de la jeunesse africaine (CCJA) pour la réduction des risques de catastrophes (RRC), ci-après dénommé le Conseil ou le CCJA, a été créé sous l'égide de la Commission de l'Union africaine (CUA) afin d'impliquer de manière significative les jeunes africains (jusqu'à 35 ans) dans les processus de RRC sur le continent. Le continent africain a souffert de manière disproportionnée de la fréquence croissante des catastrophes exacerbées par le climat, en raison de sa forte exposition et de sa grande vulnérabilité aux chocs climatiques.

Selon les projections, la population de l'Afrique devrait atteindre 2,4 milliards d'habitants, dont plus d'un milliard de jeunes, d'ici 2050. Compte tenu du fait que les catastrophes causées à la fois par des risques naturels et des facteurs anthropogéniques devraient augmenter en fréquence et en ampleur, ainsi que du fait que les jeunes formeront la majorité de la population africaine, donner aux jeunes les moyens de jouer un rôle actif dans la RRC sur le continent sera essentiel pour réduire les risques de catastrophe et renforcer sa résilience.

Dans le cadre de la réduction des risques et du renforcement de la résilience de l'Afrique face aux catastrophes, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) ont adopté un programme d'action (PoA) qui constitue un engagement fort en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (SFDRR) 2015-2030 en Afrique. Le Programme d'action est le résultat de la 6ème session de la Plate-forme régionale africaine (PRFA) et de la 5ème réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophes (RRC) à Maurice. Le Programme d'action, tel que souligné dans le SFDRR, vise à "réduire de manière substantielle, d'ici à 2030, les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines, en moyens de subsistance et en santé, ainsi que les pertes en biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, entreprises, communautés et pays". Il est tout aussi important de noter que c'est lors du 6e PRF que les jeunes ont demandé aux États membres de créer un conseil consultatif des jeunes pour soutenir la réalisation du Programme d'action. Finalement, lors de la prochaine AfRP, qui s'est tenue à Tunis, la déclaration officielle de la 7e AfRP a approuvé la formation de l'AYAB afin de fournir aux jeunes une plateforme officielle pour s'engager dans les processus de RRC sur le continent.

La première promotion de l'OAAJ a été lancée le 6 mai 2019 à Nairobi, au Kenya. Depuis lors, les membres ont mené à bien diverses initiatives et activités visant à autonomiser les jeunes ou à les impliquer de manière significative dans les

processus de RRC sur le continent africain. Il s'agit notamment de la création et de l'utilisation active de poignées de médias sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, YouTube) avec une audience combinée de près de 10 000 personnes, de la tradition du chat Twitter #SafeSaturdays, de webinaires techniques trimestriels, de publications axées sur les jeunes ou dirigées par eux, de quiz nationaux sur la RRC, du développement du contenu d'une application mobile sur la RRC (KNOW DRR) pour les jeunes, de la campagne virtuelle COVID-19 et d'enquêtes, et de la contribution aux dialogues sur les politiques de RRC.

Les fondements du conseil sont fortement influencés par la Youth Engagement Platform (YEP) afin d'assurer la cohérence avec le bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR), le département des affaires économiques et sociales (ECOSOC) des Nations Unies (ONU) afin de promouvoir l'implication collective et significative des jeunes dans les processus de RRC. En outre, la mise en place du conseil s'inscrit dans le cadre du renforcement de la bonne gouvernance pour la RRC, comme le préconise la priorité deux (2) "Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour gérer les risques de catastrophe" du SFDRR.

Vision et mission du Conseil d'administration

Le conseil est conçu comme une plateforme inclusive, ouverte et transparente permettant aux jeunes africains de fournir des services consultatifs pour la conception, la mise en œuvre, l'examen et le suivi des politiques régionales de RRC. La vision du conseil d'administration s'articule autour de cinq domaines prioritaires : (1) Comprendre les risques de catastrophe ; (2) renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour gérer ces risques ; (3) investir dans la réduction des risques de catastrophe pour assurer la résilience ; (4) améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et pour "mieux reconstruire" lors du rétablissement, de la réhabilitation et de la reconstruction et (5) le développement communautaire.

En outre, le conseil est représenté au niveau régional (nord, est, ouest, sud et centre) dans sa vision de soutien à la mise en œuvre, à l'examen et au suivi du programme d'action.

Les membres sont encouragés à prendre des initiatives pour engager le groupe hétérogène des jeunes Africains sur de multiples plateformes afin de réaliser la vision du conseil.

Rôles des administrateurs

1. Établir un partenariat avec les personnes de contact nationales pour la RRC, les partenaires de l'Union africaine et les autres parties prenantes afin de faciliter la mise en œuvre, le suivi et la révision du Programme d'action.
2. S'engager avec la CUA, les communautés économiques régionales (CER), les gouvernements nationaux et locaux dans la conception de politiques de RRC dirigées ou axées sur les jeunes, ainsi que dans leur mise en œuvre et leur révision.

3. Établir des liens et des synergies entre les activités des jeunes axées sur la RRC aux niveaux mondial, régional, national et communautaire.
4. Faciliter l'engagement de la jeunesse africaine dans les forums continentaux, régionaux et nationaux des parties prenantes et la coordination avec les gouvernements nationaux et locaux, conformément aux plateformes existantes pour l'engagement des jeunes et par leur intermédiaire.
5. Faciliter les opportunités de renforcement des capacités pour et avec les jeunes, en collaboration avec la CUA, les CER et d'autres institutions pertinentes, centrées sur les cinq priorités du conseil.
6. Faciliter le renforcement des capacités intergénérationnelles entre les jeunes et les professionnels expérimentés à différents niveaux d'engagement dans la RRC.
7. Créer des possibilités d'interaction entre les jeunes et les organisations de jeunes dans le domaine de la RRC et des disciplines connexes telles que le changement climatique, l'urbanisation, les connaissances indigènes, les nouvelles technologies et le développement durable, afin de renforcer les capacités dans plusieurs disciplines.
8. Faciliter la collaboration interdisciplinaire et intergénérationnelle à travers des plateformes électroniques et non électroniques (définie comme la collaboration entre différents groupes d'âge) entre les scientifiques africains dans l'application de leurs recherches scientifiques existantes et en cours pour la mise en œuvre, le contrôle, le suivi et la révision du SFDRR basés sur des preuves.
9. S'appuyer sur le réseau PERIPERI Universités pour soutenir les jeunes scientifiques dans le développement de nouveaux agendas de recherche adaptés pour compléter la mise en œuvre, le suivi et l'examen du cadre de Sendai pour la recherche postuniversitaire, et dans la mesure du possible, en collaboration avec les universités, les organismes de recherche, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé.
10. Développer des campagnes/stratégies physiques et virtuelles pour étendre la portée actuelle des connaissances des jeunes en matière de RRC, en coopération avec différentes institutions publiques et privées.

Adhésion

Le conseil sera composé de quinze (15) jeunes volontaires de tout le continent, issus des secteurs formel ou informel, d'organisations dirigées par des jeunes ou axées sur les jeunes, et d'autres groupes de parties prenantes, qui sont engagés, passionnés et activement impliqués dans les activités ou processus de RRC. L'adhésion à ce conseil n'est pas une cérémonie, les membres devant s'engager à consacrer au moins 8 heures par semaine à la promotion et à l'avancement des activités et initiatives liées à la RRC de l'AYAB. Il convient de noter que les membres n'ont pas droit à un salaire ou à une compensation de quelque nature que ce soit pour leur temps de travail au sein de la commission.

Les membres sont encouragés à s'engager avec d'autres jeunes dans d'autres disciplines afin de réaliser la vision du conseil.

Les critères suivants guideront également la sélection des membres :

1. Les membres ne doivent pas être âgés de plus de 35 ans pendant toute la durée de leur mandat.
2. La durée du mandat des membres est de deux ans et est renouvelable une fois.
3. La sélection se fait tous les deux ans par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt mené par la CUA.
4. Les 15 postes du conseil d'administration sont les suivants :
 - I. 2 représentants chacun de l'Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Sud, du Centre et du Nord
 - II. 1 point focal thématique pour chacune des quatre priorités du SFDRR
 - III. 1 représentant pour la RRC communautaire

Mécanismes d'opérations et de coordination

1. Le département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable de la Commission de l'Union africaine (AUC-DARBE), par le biais de son unité RRC, travaille avec la division jeunesse de l'UA (dans un rôle consultatif) pour soutenir le fonctionnement du conseil.
2. AUC-DARBE soutient les membres du comité exécutif (ExCom) du conseil d'administration pour coordonner ses activités.
3. Le conseil cherchera également à obtenir des conseils, si nécessaire, auprès du réseau des anciens membres de l'OAAJ (anciens membres de l'OAAJ) afin d'assurer la continuité et de ne pas perdre les connaissances acquises par le conseil.
4. Le conseil se réunit deux fois par an avec la CUA, en alternant les réunions physiques et en ligne. En outre, les membres peuvent organiser eux-mêmes leurs propres réunions, si nécessaire.
5. Le conseil d'administration, dirigé par son comité exécutif, devrait soumettre à la CUA des rapports semestriels indiquant les progrès réalisés sur la feuille de route.
6. Les membres du conseil doivent établir et maintenir des relations avec les ONG et les OSC locales, nationales et régionales pertinentes afin d'améliorer la cohérence des politiques et des activités de RRC aux différents niveaux d'engagement.
7. Les membres doivent se comporter de manière professionnelle dans tous leurs engagements avec les autres membres du conseil, ainsi qu'avec la CUA et ses partenaires.
8. Si, pour quelque raison que ce soit, un membre démissionne du conseil ou n'est pas en mesure de poursuivre son mandat, il perd les privilèges associés à son poste et doit suivre les procédures établies pour abdiquer son poste. En outre, s'il devait y avoir un éventuel remplacement du poste, celui-ci se fera à la discrétion de la CUA.

Procédure de recrutement et délais proposés

Cette expression d'intérêt (Eol) ou cet appel à de nouveaux membres du conseil d'administration vise à solliciter des candidatures de jeunes professionnels africains

éligibles ou d'organisations dirigées par des jeunes et souhaitant devenir membres du conseil d'administration.

Un dossier de candidature complet consiste à télécharger les éléments suivants sur une plateforme en ligne à travers le lien ci-après : <https://forms.office.com/r/FZGpZWKqFF> avant le 4 Septembre, 2022 (TU+3).

- (1) Un CV détaillant les qualifications et l'expérience pertinentes pour le poste (2 pages maximum, police Times New Roman taille 12, interligne simple).
- (2) Une lettre d'accompagnement détaillant votre motivation à faire partie du conseil d'administration (2 pages maximum) - veuillez exprimer le poste auquel vous souhaitez postuler (voir les postes disponibles ci-dessous).
- (3) Preuve de la citoyenneté africaine (par exemple, passeport, pièce d'identité)
- (4) Nom et coordonnées de deux personnes de référence qui peuvent attester des qualifications et de l'expérience du candidat.

Pour tout éclaircissement, veuillez envoyer un courriel à KoualaoA@africa-union.org. L'absence de documents ou des documents incomplets entraînent une disqualification automatique de la procédure de candidature.

Une fois encore, les 15 postes disponibles

1. Afrique de l'Est - Deux (2) postes
2. Afrique de l'Ouest - Deux (2) postes
3. Afrique australe - Deux (2) postes
4. Afrique centrale - Deux (2) postes
5. Afrique du Nord - Deux (2) postes
6. Priorité (Comprendre le risque de catastrophe) - Un (1) poste
7. Priorité 2 (Renforcer la gouvernance de risque de catastrophe pour gérer le risque de catastrophe - Un (1) poste
8. "Priorité 3 (investir dans la réduction des risques de catastrophe - Un (1) poste
9. Priorité 4 (améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et pour "mieux reconstruire" lors du rétablissement, de la réhabilitation et de la reconstruction) - Un (1) poste
10. Priorité 5 (RRC communautaire) - Un (1) poste

Le processus de recrutement se fera de manière inclusive et transparente. En outre, l'équipe de recrutement s'efforcera de parvenir à un équilibre entre les sexes dans la sélection des membres du conseil d'administration.

No.	Activité	Date:
1	Ouverture des candidatures	5 août 2022
2	Clôture des candidatures	4 septembre 2022

3	Présélection	5 au 10 septembre 2022
4	Informers les candidats présélectionnés des résultats	15 septembre 2022
5	Interviews en zoom des candidats présélectionnés	16 au 30 septembre 2022
6	Communication de la décision finale à tous les candidats	10 octobre 2022